

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Séance du 10 septembre 2002
5160, boulevard Décarie, 6^e étage

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

- 2.3 Demande de modification de zonage d'une zone située du côté nord du boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues de Vendôme et Bulmer. Dossier no : 102611028**

Conformité au plan : cette modification du règlement implique une modification au plan d'urbanisme.

le comité recommande au conseil d'arrondissement

d'autoriser le changement de zonage demandé afin d'augmenter à 3 étages et à 12,5 mètres maximum la hauteur permise des bâtiments sur le côté nord du boulevard de Maisonneuve Ouest entre les avenues de Vendôme et Bulmer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.